



Extrait du UNSA Fonction publique

<http://www.unsa-fp.org/?Communique-UNSA-Apres-le-rapport>

Communiqué UNSA : Après le rapport Moreau des clarifications sont maintenant nécessaires



- Retraites -

Date de mise en ligne : lundi 17 juin 2013

Copyright © UNSA Fonction publique - Tous droits réservés

L'UNSA a pris connaissance du contenu précis du rapport Moreau et des pistes d'action qu'il ouvre concernant notre système de retraites.

Ce document, qui n'a valeur que de contribution, apporte des précisions utiles et a le mérite d'établir une problématique générale dans un dossier techniquement complexe et socialement fondamental.

L'UNSA note que plusieurs de ses préoccupations sont reprises dans le rapport, notamment quant à des situations d'inégalités qui nécessitent compensation. C'est par exemple le cas de la pénibilité ou de la prise en compte des jeunes actifs sur lesquels sont proposées des pistes intéressantes correspondant à ses revendications. L'évocation par le rapport des différents leviers d'action sur notre système de retraite permet d'en apprécier les effets budgétaires potentiels mais aussi des contre-effets négatifs ravageurs sur l'emploi ou le pouvoir d'achat. Cela plaide pour des solutions allant vers une combinaison de mesures répartissant mieux l'effort tout en protégeant les plus faibles.

Le réalisme doit, pour l'UNSA, être au rendez-vous. Les caractéristiques propres aux différents régimes ne peuvent ainsi être ignorées, ce qui interdit de plaquer artificiellement tout critère de l'un sur le fonctionnement de l'autre. A ce titre, concernant la Fonction publique, le rapport Moreau indique que la règle actuelle, si elle n'avantage pas les fonctionnaires en termes de taux de remplacement, nuit à la compréhension que peut en avoir l'opinion. Pour l'UNSA, ce dernier argument n'est pas recevable. Dans un système dépourvu de retraites complémentaires obligatoires et où les primes, que beaucoup ne touchent pas, n'ouvrent pas droit à pension, l'allongement de la période de référence baisserait lourdement le montant des pensions. Ce serait inacceptable. Pour l'UNSA, le maintien du calcul sur les six derniers mois d'activité est clairement le plus équitable.

Reste qu'un rapport n'est pas une décision. Après l'étape de la Conférence Sociale des 20 et 21 juin, la concertation en juillet nécessitera de sortir des ambiguïtés. Le gouvernement assumera ensuite ses responsabilités en annonçant ses choix sous la forme d'un projet de loi vers la mi-septembre.

Dans cette période, l'UNSA dira quelles sont ses approches et ses revendications, avec une priorité absolue au maintien des principes de solidarité du système par répartition. Elle rappellera :

- que l'on ne résoudra rien des difficultés de notre système de retraite si l'on commence à diviser et opposer des catégories de salariés ou des générations entre elles ;
- qu'à contrario, et c'est la base même de notre système de retraite, c'est par des efforts solidaires de tous que passera sa pérennisation ;
- que le caractère socialement juste et équitablement réparti des efforts à fournir conditionnera leur compréhension et leur acceptation par la majorité des salariés et de nos concitoyens.